

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 18 octobre 2024

DCS26-2024

Le 18 octobre 2024, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués en exercice

: 72

Quorum requis : 36

Présents : 45

Pouvoirs : 18

Votants : 63

Excusés : 17

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Xavier DUHAMEL, M. Yannick GERNY, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Bruno GODEFROY (délégué suppléant), M. Thierry SAINT (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Nicolas DELAHAYE, M. Patrick DUBOIS, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Mme Clara DEWAELE, M. Gérard KEPA, M. Jacques LE BRET, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Jean-Luc MOTTAIS, Mme Martine PIERSIELA, M. Jérôme LEBOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à M. Xavier DUHAMEL), Mme Florence BOULAY (pouvoir à M. Christian CHAUVOIS), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à Mme Dorothée PITOIS), M. Christian DELBRUEL (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Fabrice DEROO (pouvoir à M. Pascal SERARD), M. Christian LE BAS (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Thierry RENOUF)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), Mme Elisabeth MAILLOUX (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE), M. Didier MAZINGUE (pouvoir à M. Patrick MOREL)

**PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL (PAT)
CANDIDATURE AU LABEL DE
NIVEAU 2
RECONNAISSANCE
MINISTERIELLE DES PAT EN
PHASE OPERATIONNELLE**

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes du Pays de Falaise : M. M. Norbert BLAIS (pouvoir à M. Gérard KEPA)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX (pouvoir à Mme Martine PIERIELA), M. Hubert PICARD (pouvoir à M. Alain GOBE)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS (pouvoir à M. Jean-Luc MOTTAIS, Mme Régine ENEE (pouvoir à Mme Nathaly MONROCCQ), Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Sébastien FRANCOIS, M. Xavier LECOUTOUR, M. Stéphane LE HELLEY, Mme Léonie ANGOT-HASTAIN (déléguée suppléante), M. Didier BOULEY (délégué suppléant), M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), M. Gilles DETERVILLE (délégué suppléant), M. Jean-Paul GAUCHARD (délégué suppléant), M. Daniel GUERIN (délégué suppléant), M. Laurent LAMY (délégué suppléant), M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), Mme Maryline LELEGARD-ESCOLIVET (déléguée suppléante), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Céline BELLONI (déléguée suppléante), Mme Clémentine MOUCHEL (déléguée suppléante)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Hervé MAUNOURY

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)
CANDIDATURE AU LABEL DE NIVEAU 2
RECONNAISSANCE MINISTERIELLE DES PAT EN PHASE OPERATIONNELLE**

Exposé :

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole s'est engagé en 2017 dans l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT), en suivant la méthode d'élaboration d'un plan-programme, en concertation avec les acteurs qui souhaitent participer au diagnostic et aux orientations stratégiques. La stratégie et le plan d'actions du PAT ont été adoptés en Comité syndical en décembre 2022, donnant toute légitimité à la mise en œuvre d'actions par les EPCI ou leurs communes, avec le soutien technique et la coordination assurés par le Pôle métropolitain.

Depuis mars 2021, le PAT est reconnu par le Ministère de l'agriculture via un label dit « de niveau 1 », permettant d'utiliser la marque officielle des PAT et de prétendre à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens. Le label de niveau 1 a notamment permis le financement, en 2021, de 16 projets du territoire pour un total de 675 000 € de subventions du « Plan de relance » accordées par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Normandie. Ce label de niveau 1 est valable 3 ans et le Pôle métropolitain avait déjà sollicité une prorogation d'une année, qui prendra donc fin en mars 2025.

Pour les PAT en phase opérationnelle, le Ministère de l'agriculture prévoit un second niveau de reconnaissance, à travers un label « de niveau 2 ». La procédure de reconnaissance est assurée par les DRAAF. Un dossier de candidature formalisé doit être déposé en ligne sur une plateforme nationale, pour instruction par la DRAAF Normandie, au minimum 3 mois avant l'échéance du label de niveau 1.

Ce dossier doit présenter notamment un bilan synthétique des actions menées dans le cadre du PAT, leurs effets estimés à ce jour, la gouvernance mise en place, ainsi qu'un engagement à suivre l'avancement du plan d'actions et l'évolution du système agricole et alimentaire. De cette manière, le Ministère de l'agriculture prévoit les moyens d'évaluer l'impact des PAT à une échelle nationale.

Par cette candidature, le Pôle métropolitain s'engage aussi à continuer de mobiliser les acteurs « têtes de réseau » à la relocalisation alimentaire, dans un contexte de nécessaire préservation des ressources (biodiversité, sols, eau), de l'objectif « zéro artificialisation nette », de « santé unique » (*one health*), d'adaptation au changement climatique et de maintien des aménités du cadre de vie.

Le Pôle métropolitain et l'AUCAME chercheront à conforter l'approche systémique du PAT :

- En élargissant la palette des acteurs invités aux événements d'acculturation et de concertation,
- En élargissant l'aire géographique pour certaines thématiques de travail, par exemple en s'associant à d'autres PAT en Normandie.

Jusqu'en octobre 2026, une feuille de route établie dans le cadre de la subvention FEADER-Région (projet « Obs'alim ») rythmera la majeure partie des travaux menés par le Pôle Métropolitain, l'AUCAME et l'Université pour le PAT. Journées d'étude, « Alim'tours », Forums annuels et animation du Conseil Local de l'Alimentation continueront de ponctuer le travail d'animation du Pôle, tandis que l'Observatoire en cours d'élaboration à l'AUCAME permettra de suivre l'évolution du système agricole et alimentaire territorial.

Trois groupes de travail initiés à l'été 2024 sur le foncier agricole, la lutte contre la précarité alimentaire et le soutien aux circuits courts et de proximité se poursuivront jusqu'à ce que les acteurs concernés en tirent les conclusions utiles. D'autres groupes de travail pourront être animés, à la demande des EPCI, en cohérence avec le plan d'actions du PAT.

Le Pôle métropolitain restera à l'écoute des besoins des EPCI et des communes pour apporter un soutien technique à la mise en œuvre des actions du PAT. Les besoins pourront être exprimés par les élus et référents techniques identifiés dans chacune des intercommunalités.

Si le dossier de candidature satisfait les attentes de la DRAAF, l'attribution du label de niveau 2 devrait intervenir avant mars 2025 et ce label sera valable 5 ans. **Il facilitera la mise en œuvre du PAT de Caen Normandie Métropole, en légitimant la démarche auprès des services de l'Etat et en favorisant l'accès aux subventions des acteurs qui s'impliqueront dans le PAT.**

Proposition :

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Pôle métropolitain à candidater au label de niveau 2 pour le PAT qu'il anime pour le compte des EPCI membres.

Vote :

Vu la délibération DCS32-2022 du Comité syndical du vendredi 16 décembre 2022, portant l'Adoption du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole,

Considérant que le label de niveau 1 attribué au PAT de Caen Normandie Métropole dans sa phase d'émergence prendra fin en mars 2025,

Considérant l'instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 du 29/05/2024 précisant les nouvelles modalités officielles de reconnaissance des PAT,

Vu l'avis favorable d'une candidature du PAT CNM à la labellisation de niveau 2 de la Commission Développement territorial du 9 septembre 2024,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Pôle métropolitain en tant que porteur du PAT Caen Normandie Métropole à déposer une candidature à la labellisation de niveau 2.

- **AUTORISE** son Président à signer le courrier de demande de labellisation de niveau 2 adresse à la DRAAF Normandie.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

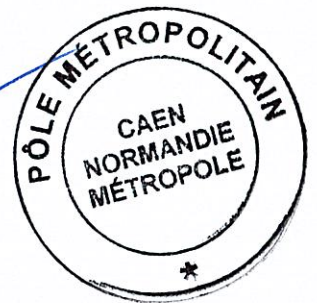


Jean-Philippe MESNIL

Le Président,



Emmanuel RENARD



Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le



ID : 014-251403184-20241018-DCS26_2024-DE

